

No de  
résolution ou  
d'annotation

À une séance régulière du conseil d'établissement de l'école primaire de Louiseville dûment convoquée et tenue à l'édifice Panneton ce onzième jour de décembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, formant quorum, sont présents :

**LES PARENTS**

M. Stéphane Beauclair	Mme Rachel Gingras Lacroix
Mme Caroline Cloutier	Mme Marie Bouvette Jutras
Mme Stéphanie Leclerc	Mme Laurie Robert

**LES REPRÉSENTANTS(ES) DES ENSEIGNANTS(ES)**

M. Sébastien Gélinas	M. Vincent Jolicoeur
M. Corentin Maxime Broquere	Mme Martine Lebel

**LA REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN**

Mme Caroline Campeau

**LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE**

Mme Marie-Josée Drolet

**LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ**

Mme Nathalie Leblanc  
M. Luc Rivard

**SONT AUSSI PRÉSENTES**

Mme Kathya Paquin, directrice  
Mme Marie-Hélène Bergeron, directrice adjointe  
Mme Mélane Lessard, secrétaire d'école et de réunion

**SONT ABSENTS**

M. Stéphane Beauclair, M. Corentin Maxime Broquere et Mme Nathalie Leblanc

**1. MOT DE BIENVENUE**

La séance débute à 19h02, Mme Stéphanie Leclerc, présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres.

**2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après avoir constaté le quorum, la présidente procède à l'ouverture de la séance.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que la direction de l'établissement a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

CONSIDÉRANT qu'il a été demandé par un membre de faire l'ajout de cette discussion au point 20. *Affaires nouvelles* :  
20.1 : cafétéria ainsi que 20.2 : secrétariat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Bouvette Jutras d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du conseil d'établissement du 11 décembre 2024 avec l'ajout demandé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

01-CE241211

02-CE241211

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT que la direction de l'école a fait parvenir à tous les membres du Conseil d'établissement une copie du procès-verbal de la dernière séance ordinaire du conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Josée Drolet d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2024 – *Par Mme Paquin*

5.1 Campagne d'Halloween de Leucan : L'école a pu amasser un montant de 60\$ pour cette campagne. Merci aux généreux donateurs!

5.2 Vignettes de stationnement : Mme Paquin mentionne qu'il n'y a pas encore de développement dans ce dossier. Elle est toujours en attente de nouvelles de M. Brown. Elle spécifie qu'elle ne voulait pas de vignettes de stationnement numérotées. Elle souhaite que le personnel puisse choisir le stationnement de son choix.

5.3 Dîner à l'édifice Panneton : Les dîners ont débuté le 11 décembre. Les enfants de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année qui ont leur repas peuvent maintenant dîner à l'édifice Panneton. Pour le moment, les élèves qui mangent à la cafétéria, quant à eux, doivent se diriger à l'édifice Jean XXIII. Les déjeuners chauds à Panneton seront à venir.

#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucun public à cette séance.

#### 7. INFORMATIONS

##### 7.1. Présidente du CÉ – *par Mme Stéphanie Leclerc*

Aucun point discuté.

##### 7.2. Représentante du comité de parents – *par Mme Marie Bouvette Jutras*

Mme Bouvette Jutras mentionne qu'elle a participé au premier comité de parents de l'année soit le 10 décembre. Les sujets de discussion étaient : la civilité, la sécuritaire routière, l'augmentation du taux d'inscriptions, François Paquet, représentant de la fédération des parents, comité pour soutenir et informer les parents des enfants ayant un plan d'intervention et La cantine pour tous (repas et collation fait par un traiteur à faible coût (1 à 6\$).

##### 7.3. Directrice d'école – *par Mme Kathya Paquin*

- ❖ Noël du Coeur : L'école a amassé 2000\$ à la campagne du Noël du Cœur.
- ❖ Reliquat : À la suite d'un recours collectif, une somme de 22 000\$ nous a été versée. Ce montant sera utilisé pour réduire les frais de service de garde, les frais scolaires et les coûts des sorties scolaires.
- ❖ Dr. Pierre-Luc Bellemare (Défi Pierre Lavoie) : Nous recevons un chèque de 5790\$ de la part du Dr. Pierre-Luc Bellemare. Ce don sera utilisé pour l'aménagement de la cour extérieure avec l'aide d'une kinésiologue
- ❖ Bourse Desjardins 5000\$ : Cette somme servira à l'installation d'une nouvelle aire de jeu pour le Gaga Ball.
- ❖ Projet Desjardins 3000\$ : Tous les élèves de 2<sup>e</sup> année pourront créer un livre audio. Une prise de photo officielle se fera le 4 février prochain à 10h30. Bravo à Mme Alexandra Lacaille et Mme Martine Lebel pour avoir fait la demande!
- ❖ Coopsco concours Olivier Martel 500\$ : Cette somme servira à acheter du matériel pédagogique ainsi que des fournitures scolaires
- ❖ Fondation Alphabétisation : Grâce à cette fondation, nous avons eu un don de 470 livres. Ils seront distribués dans la semaine du 16 décembre à l'ensemble du personnel.
- ❖ Marché de Noël : Les élèves de 3<sup>e</sup> année de l'école ont eu comme projet de confectionner des recettes en pot qui ont été vendues aux parents. La somme recueillie a servi aux familles défavorisées de l'école en épicerie, cadeaux de Noël ou d'anniversaire. Un total de 700\$ a été amassé et sera utilisé chez Jean Coutu.



- ❖ **Bloc sanitaire extérieur** : Il est maintenant situé en arrière de l'édifice St-Louis. Les élèves ne peuvent plus accéder par les escaliers extérieurs. Ils doivent s'y rendre par la sortie habituelle.

#### 7.4. Correspondance

- ❖ Vicky Marcoux, hygiéniste dentaire : Mme Marie-Hélène Bergeron mentionne que Mme Marcoux a envoyé un courriel où elle remercie l'habituelle collaboration de l'équipe école. Mme Leclerc, quant à elle, lit le bilan avec les informations soulevées par l'hygiéniste lors de ses consultations effectuées auprès de 34 élèves.

### 8. FORMATION OBLIGATOIRE CÉ

Les membres sont invités à aller consulter les fiches et les capsules déposées sur le site Internet du Centre de services scolaire Chemin-du-Roy sous l'onglet « Renseignements généraux Conseil d'établissement ».

### 9. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Centre de services scolaire consulte le conseil d'établissement de chaque école sur les critères de sélection de la direction de l'établissement;

CONSIDÉRANT la communication de la direction générale reçue à cet effet;

CONSIDÉRANT les compétences requises pour occuper un poste de direction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Campeau, de recommander les critères de sélection de la direction d'établissement dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, Mme Mélane Lessard fera parvenir ces critères de sélection à la direction générale du centre de services scolaire dès que possible.

### 10. POLITIQUE – CRITÈRES D'ADMISSION ET INSCRIPTION 2025-2026

Mme Paquin revoit brièvement les différents critères d'admission et d'inscription. Elle explique également que les écoles de bassin sont priorisées lors des inscriptions pour pouvoir mieux répondre à la demande et respecter la capacité d'accueil. Elle précise que la période d'inscription au primaire est du 20 au 31 janvier 2025.

### 11. CRITÈRES DE SÉLECTION – SPORTS INTERSCOLAIRES

Mme Leclerc informe les membres que certains parents se sont questionnés de la gestion des codes rouges et des rapports d'événements pour l'acceptation des élèves dans les sports interscolaires. Il y aura un comité afin de travailler la définition d'un code rouge et d'un billet d'événement. Ensuite, il y aura de la formation auprès de l'ensemble de l'équipe école pour bien comprendre la différence entre les deux.

### 12. PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

Lors de la mensuelle du 27 novembre dernier, les enseignants ont travaillé en équipe sur les différents moyens du choix prioritaire 1 : améliorer la maîtrise de la compétence "*lire des textes variés*". Ils ont également revu le questionnaire sur le choix prioritaire 2 : *Mettre en place des conditions assurant la sécurité, la bienveillance et l'accueil des élèves.* Vous serez informés des prochains résultats au prochain conseil d'établissement.

### 13. PROGRAMME D'ACTIVITÉS EN SERVICE DE GARDE

Le programme d'activités en service de garde est présenté par Marie-Josée Drolet. Celle-ci informe les membres qu'il s'agit d'un complément au projet éducatif de l'école, mais spécifique au service de garde.

03-CE241211

#### 14. CONTENUS OBLIGATOIRES EN ORIENTATION SCOLAIRE (COSP) 2024-2025

04-CE241211

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'article 461, le ministre peut inscrire des contenus dans les DGF qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;

CONSIDÉRANT l'article 85, le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration des contenus prescrits qui lui sont proposées par le directeur de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 89, les propositions prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Gélinas, d'approuver la planification annuelle de l'enseignement des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle pour l'année scolaire en cours.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

#### 15. RÉVISION BUDGET 2024-2025

05-CE241211

Mme Paquin présente la révision budgétaire 2024-2025. Coup de chapeau à Mme Mélissa Morin, secrétaire à l'édifice St-Louis pour sa rigueur au niveau du suivi budgétaire et son excellent travail.

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget révisé de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que le budget a été révisé ;

CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par le Centre de services scolaire à ce jour ;

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Laurie Robert que le budget révisé de l'école soit adopté et transmis au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'état et la forme qu'il a été présenté et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.

Comme les prévisions de revenus et de dépenses peuvent varier en cours d'année et considérant la transférabilité de certains postes budgétaires, la direction de l'école est autorisée à faire les transferts et les corrections requises dans le cadre du cours normal des opérations financières de l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

06-CE241211

#### 16. FONDS À DESTINATION SPÉCIALE – ACHAT D'UNE CUISINIÈRE

Résolution pour obtenir les fonds nécessaires à l'achat d'une cuisinière pour le local Marmitons à l'édifice Jean XXIII.

CONSIDÉRANT les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les sommes sollicitées et reçues par le Conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent du fonds à destination spéciale *Marmitons* et qui servent à soutenir financièrement le projet de l'achat d'une cuisinière pour le local Marmitons à l'édifice Jean XXIII;

CONSIDÉRANT que les sommes doivent être affectées au projet initialement prévu;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Rachel Gingras Lacroix il est résolu à l'unanimité;

DE PROCÉDER au transfert du montant de 1302 \$ (1301,51\$) du fonds à destination spéciale *Marmitons* vers les revenus de l'établissement 2024-2025 afin de poursuivre la réalisation du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07-CE241211

#### 17. CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2025-2026

**CONSIDÉRANT** l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement peut, au nom du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, solliciter et recevoir toute somme d'argent, sous forme de don, legs, subvention ou autre contribution bénévole de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

**CONSIDÉRANT** la proposition de campagne de financement qui respecte les lois, règlements et politiques du Centre de services scolaire;

**CONSIDÉRANT** que les campagnes de financement choisies sont la vente de chocolat de la compagnie Lamontagne, la vente de fromage de la compagnie l'Ancêtre, l'emballage chez Maxi et la collecte de fonds en collaboration avec la compagnie Colle à moi ;

**CONSIDÉRANT** les précisions nécessaires pour certains points entourant les campagnes de financement proposées;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun membre du conseil d'établissement n'a déclaré un intérêt personnel dans les campagnes de financement proposées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Luc Rivard de tenir les campagnes de financement ayant les caractéristiques suivantes :

A) But :

But individuel

But collectif

B) Ces campagnes de financement se dérouleront dès l'automne 2025;

C) Elles seront comptabilisées dans le code budgétaire suivant : 092-5-27900-975 / Projet : CAMP-FIN

D) Utilisation du nom et du logo de l'établissement :

Permise pendant la période mentionnée au paragraphe B)

Non permise

E) En cas d'annulation de l'activité ou du projet ou en cas de surplus, les fonds seront utilisés de la façon suivante:  
Les fonds seront utilisés pour d'autres activités au cours de l'année.

F) En cas d'insuffisance des fonds pour réaliser l'activité ou le projet, il sera comblé de la façon suivante (si applicable) :

Nouvelle campagne de financement

Budget de l'établissement

Surplus du fonds à destination spéciale

G) Utilisation des médias sociaux :

Permise pendant la période mentionnée au paragraphe B). À la fin de la période indiquée, il y aura destruction de la documentation élaborée ainsi que de toutes les pages utilisées sur les médias sociaux et les sites Internet élaborés ou utilisés;

Non permise.

ADOPTÉ L'UNANIMITÉ

#### 18. MISE À JOUR – SORTIES ET ACTIVITÉS CULTURELLES 2024-2025

Mme Paquin présente les sorties et activités culturelles de l'année scolaire. Il est mentionné que le coût des activités et des sorties seront revus à la baisse. Une mise à jour sera apportée lors de la prochaine rencontre. Dorénavant, ce point à l'ordre du jour sera changé pour un point d'information.

#### 19. PHOTOS SCOLAIRES 2024-2025

Étant donné que plusieurs sont insatisfaits des photos scolaires, d'autres choix de photographes seront proposés pour l'année 2025-2026. Les raisons sont que les élèves choisissaient eux-mêmes leur posture donc cela occasionnait des prises de photos moins officielles et le prix des photos était dispendieux.

#### 20. AFFAIRES NOUVELLES

**20.1 Cafétéria** : Il y a encore des mécontentements au niveau de la cafétéria, car il n'y a toujours pas de légumes dans les choix de menus, portions inadéquates, rapidité du service, manque de choix de repas gagnants (pâté chinois, spaghetti).

**20.2 Secrétariat** : M. Luc Rivard félicite l'arrivée de Mélane Lessard la nouvelle secrétaire à l'édifice Panneton pour son bel accueil avec les gens ainsi que son professionnalisme.

#### 21. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, Marie Bouvette Jutras propose la levée de la réunion à 21h26.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Kathya Paquin  
Directrice d'école  
École primaire de Louiseville



Stéphanie Leclerc  
Présidente du conseil d'établissement  
École primaire de Louiseville